

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DGRI 44 DPE** Accord de coopération technique avec Accra (Ghana) dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer un accord de coopération avec la ville d'Accra dans le domaine de la gestion des déchets ménagers ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec la Municipalité d'Accra, Accra Metropolitan Assembly, la convention du projet de coopération dont les textes sont annexés à la présente délibération.

Article 2 : Ce projet se déroulera sur les années 2019, 2020 et 2021. La Ville de Paris contribuera financièrement à ce programme de coopération à hauteur de 119.424 euros, dont 55.760 euros seront subventionnés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement, au titre du « 1% déchets », pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve des votes des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**